Prix de l'Initiative : l'épargne salariale comme outil de conquête client et de fidélisation des collaborateurs

Pour son 6e prix de l'Initiative, Profession CGP a choisi de mettre en lumière les meilleures pratiques des CGP en épargne salariale, tant auprès de leurs clients que de leurs collaborateurs. Et c'est tout naturellement qu'Eres, spécialiste en la matière, s'y est associé. Le lauréat sera dévoilé fin 2023.

Pour la sixième édition du prix de l'Initiative, le magazine *Profession CGP* a décidé de mettre en lumière les actions menées par les conseillers en gestion de patrimoine autour des dispositifs d'épargne salariale. Comme partenaire cette année, la société Eres qui, depuis sa création en 2007, n'a cessé de démocratiser l'épargne salariale et retraite, et d'accompagner les professionnels du patrimoine, mais aussi ceux du chiffre, dans leur montée en compétences et leurs démarches vis-à-vis des clients dirigeants d'entreprise.

Le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale a progressé fortement, passant de 313 000 à 378 200 (+ 21 %), entre 2019 et 2022.

Un dispositif qui gagne du terrain

L'épargne salariale regroupe un ensemble de dispositifs (intéressement, participation abondement, PEE, Pereco) permettant aux chefs d'entreprises de partager le fruit de leur activité avec leurs salariés, tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux. Pour eux, ces dispositifs sont à la fois un vecteur de partage des richesses, mais aussi de fidélisation des collaborateurs.
Selon les données de l'AFG, entre 2019 et 2022, sous l'effet des mesures de la loi Pacte, le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale a progressé fortement, passant de 313 000 à 378 200 (+ 21 %). Si la hausse du nombre d'entreprises proposant au moins un dispositif d'épargne salariale a été de + 5 % entre 2021

et 2022, elle atteint + 6,2 % dans les entreprises de moins de dix salariés, où les dispositifs d'épargne salariale restent encore à propager massivement. L'an passé, les salariés ont versé 19 milliards d'euros sur leurs plans d'épargne salariale (+ 16 %). Ce montant est tiré par la forte hausse de l'intéressement et de la participation (+ 30 %). La collecte nette s'établit à 2,6 milliards d'euros, contre 0,8 milliard en 2021.
Malgré cette croissance, les encours ont reculé à 162,2 milliards d'euros, contre 167,6 milliards d'euros à fin 2021, du fait d'un effet de marché défavorable. Toujours est-il que la dynamique de marché est positive, tant en termes d'équipement des entreprises que de flux financiers.

Une source de développement

Pour le conseil en gestion de patrimoine, s'intéresser à l'épargne salariale revêt différents attraits. Cela peut être un point d'entrée pour capter de nouveaux clients – aussi bien le dirigeant que ses salariés – pour ensuite pouvoir leur proposer une démarche plus globale. Grâce à des flux réguliers de versements, le cabinet voit, d'année en année, progresser le montant des encours confiés et les missions de conseil associées.
L'épargne salariale peut ensuite conduire le conseiller en gestion de patrimoine à mener d'autres missions au sein de l'entreprise, notamment en matière de prévoyance ou de gestion de trésorerie.
Elle lui permet également de développer ses relations interprofessionnelles avec les autres conseils du dirigeant, au premier rang desquels se trouvent les experts-comptables, d'autant plus qu'en y associant d'autres préconisations (produits, juridiques ou fiscales), le CGP peut démontrer sa valeur ajoutée.
L'épargne salariale peut également être mise en place au sein du cabinet. Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, le dirigeant du cabinet permettra ainsi d'octroyer une rémunération complémentaire à ses salariés, voire d'optimiser leur mode de rémunération, tout en les fidélisant et en l'utilisant comme un outil de motivation.

L'épargne salariale permet au CGP de développer ses relations avec les autres conseils du dirigeant, au premier rang desquels se trouvent les experts-comptables, d'autant plus qu'en y associant d'autres préconisations (produits, juridiques ou fiscales), il peut démontrer sa valeur ajoutée.

Pour candidater

Dès lors, le jury de ce sixième prix de l'Initiative appréciera les démarches entreprises par les CGP au regard de leurs réponses aux quatre questions suivantes :
1. Que représente l'épargne salariale dans votre cabinet ? (Nombre d'entreprises clientes, pourcentage du chiffre d'affaires, croissance…).
2. Quelle(s) démarche(s) avez-vous mise(s) en œuvre pour capter ou fidéliser vos clients via l'épargne salariale et/ou développer vos relations interprofessionnelles ? A quel type d'entreprise vous adressez-vous et comment vous adaptez-vous à leur taille ?
3. Comment s'insère l'épargne salariale par rapport aux autres solutions/missions que vous proposez à vos clients ?
4. Si au sein de votre cabinet l'épargne salariale a été mise en place, donnez-nous-en les raisons ? Et les résultats obtenus ? (Fidélisation des collaborateurs, outil d'optimisation de la rémunération…)
Pour déposer leurs candidatures, les conseillers en gestion de patrimoine doivent répondre à ces quelques questions via le formulaire accessible depuis le site Internet dédié www.prix-initiative-patrimoine.com et peuvent y associer tout document qu'ils jugeront utile pour appuyer leur dossier. Ces derniers peuvent être remis d'ici au 15 novembre 2023. Quant au cabinet lauréat, l'annonce officielle est d'ores et déjà prévue en décembre prochain.
L'approche retenue par le jury sera développée dans le numéro dont la parution est prévue au premier trimestre 2024 de *Profession CGP*.

Benoît Descamps

« Une nouvelle révolution de l'épargne salariale et retraite est en marche »

Mathieu Chauvin, président d'Eres.

Mathieu Chauvin, président d'Eres, nous expose pourquoi Eres soutient, cette année, le prix de l'Initiative et sa vision du thème de cette nouvelle édition. « Il y a vingt ans, la profession des CGP était peu familiarisée avec les dispositifs d'épargne salariale. Ils les développaient peu, voire pas du tout dans leur proposition de valeur pour leurs clients. C'est grâce aux équipes d'Eres que beaucoup d'entre eux ont pris conscience de l'extraordinaire outil que l'épargne salariale leur offrait pour valoriser leur conseil, conquérir des nouveaux clients et fidéliser les plus anciens. Ils sont de plus en plus nombreux chaque année à s'intéresser à la matière pour présenter cette expertise dans leur proposition de valeur globale. Certains d'entre eux en ont fait un axe de conquête à part entière. Avec l'effet de l'expérience et leur maturité sur le sujet, ils accompagnent des entreprises de plus grande taille en recherche de conseil. Les partenariats entre la profession du patrimoine et les experts-comptables se forment aussi souvent par le besoin d'offrir aux professionnels du chiffre et à leurs clients une solution d'épargne et d'optimisation de la rémunération des dirigeants.
Les expertises et les innovations portées par Eres sont totalement au service des conseillers en gestion de patrimoine et conçues pour valoriser leur conseil. Rappelons qu'Eres, c'est l'accès à la gamme de fonds la plus large du marché et à un écosystème d'outils 100 % digitaux ; ce sont près de deux mille personnes formées chaque année par des interlocuteurs experts présents au quotidien sur le terrain partout en France et une équipe support totalement dédiée à nos partenaires et leurs clients.
Nos deux offres d'épargne salariale, Eres Sélection et la dernière en date Eres Conviction, font la part belle à la gestion d'actifs, à la gestion responsable et à l'ingénierie. Au travers les différentes activités du Groupe, Eres offre aussi la possibilité de regrouper l'ensemble de l'épargne collective et individuelle dans un environnement unique : épargne salariale et retraite, PERin, assurance-vie, épargne immobilière. Chez Eres, nous parions que les évolutions du marché qu'amènera l'ANI de février 2023 (obligation pour les PME entre onze et cinquante salariés de mettre en place un dispositif d'épargne salariale, d'ici 2025) offrent une opportunité fantastique à la profession du patrimoine pour s'imposer sur ce marché. Ce prix de *Profession CGP* tombe donc à point nommé à l'heure où une nouvelle révolution de l'épargne salariale et retraite est en marche ».